

N° de dossier : DP 035 288 26 00619

Déposé le : 05/08/2026

À Saint-Malo

Ce document est généré à la suite d'une s

Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le 01/09/2026
ID : 035-213502883-20260901-2026_09_02-AR

DP 035 288 26

Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire

Constructions et travaux non soumis à permis de construire

Identité du ou des demandeurs

Identité : Monsieur LE CERF Thierry

Date de naissance :

Commune de naissance :

Code département de naissance :

Pays de naissance :

Adresse :

Complément d'adresse :

☒ J'accepte de recevoir
recommandée électronique
recommandée avec accusé de réception.

Le terrain

Adresse du (ou des) terrain(s)

Adresse :

3 Chemin des Ronces 35400 SAINT-MALO

Complément d'adresse :

(Code INSEE 35288)

Superficie totale du terrain (m²) : 7725

Situation du terrain

☐ Ma demande porte sur le domaine public

Références cadastrales

Préfixe	Section	Numéro	Surface (m²)	Observation	Partielle
0	AY	358	7725		Non

Situation juridique du terrain

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? :

Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? :

Non

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? :

Non

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? :

Non

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? :

Non

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation :

Projet de construction

Nature des travaux envisagés

☐ Nouvelle construction ☐ Travaux ou changement de destination sur une construction existante ☒ Clôture

ARRIVE LE

05 AOUT 2026

VILLE DE SAINT-MALO-DAU
Division Droits des Sols

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet consiste en la création d'un mur en pierres de pays double parement visible, maçonnerie composé d'un cadre en acier de 60x60 mm avec remplissage en lames horizontales de viendront compléter les murs et le portail existants. Les matériaux et dimensions retenus reprennent ceux de l'existant, afin d'assurer une parfaite harmonie avec l'aspect actuel du site.

Informations complémentaires

Nombre total de logements créés : 0
dont individuels : 0
dont collectifs : 0

Répartition du nombre total de logements créés par type de financement

Logement Locatif Social : 0
Accession Sociale (hors PTZ) : 0
Prêt à taux zéro (PTZ) : 0
Autres financements : 0

Mode d'utilisation principale des logements

Mode d'utilisation principale : Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser

☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin ☐ Autres annexes à l'habitation

Précisez :

Répartition du nombre de logements créés par type de résidence

Résidence pour personnes âgées :
Résidence pour étudiants :
Résidence de tourisme :
Résidence hôtelière à vocation sociale :
Résidence sociale :
Résidence pour personnes handicapées :
Autres :

Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces

1 pièce :
2 pièces :
3 pièces :
4 pièces :
5 pièces :
6 pièces et plus :

Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé

Niveau max au dessus du sol :
Niveau max en dessous du sol :

Vos travaux comprennent notamment

☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Transformation d'un garage en pièce de la construction ☐ Création de niveaux supplémentaires

Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif

- ☐ Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale
☐ Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir

Emprise au sol

Emprise au sol avant travaux (en m²) : 5,3
Emprise au sol créée (en m²) : 1,8
Emprise au sol supprimée (en m²) : 0

DP 035 288 26 06 1 9

Informations en cas de construction exposée au recul du trait de côte soumise à l'obligation de consignation prévue à l'article L. 121-22-5 du code de l'urbanisme

Mode constructif

- ☐ Modulaire ☐ Métal ☐ Bois ☐ Maçonnerie ☐ Béton armé

Type de fondations

- ☐ Fondations classiques ☐ Fondations profondes ☐ Niveaux enterrés (sous-sol)

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol ou d'ombrières photovoltaïques

Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque :

Non

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa puissance crête :

Indiquez la destination de l'énergie produite :

Stationnement

Nombre de places avant réalisation du projet : 4

Nombre de places après réalisation du projet : 4

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement

Numéro :
Voie :
Lieu dit :
Code postal :
Commune :

ARRIVE LE

05 AOUT 2026

VILLE DE SAINT-MALO-DAU
Division Droits des Sols

Adresse 2 des aires de stationnement

Numéro :
Voie :
Lieu-dit :
Code postal :
Commune :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement (m²) :

Surface bâtie (m²) :

Pour les commerces et cinémas

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

Destination des constructions et tableau des surfaces

Destinations	Sous-destinations	Surface existante avant travaux	Surface créée (en m²)	Surface créée par changement de destination (en m²)	Surface supprimée (en m²)	Surface supprimée par changement de destination (en m²)	Surface totale (en m²)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
Exploitation agricole et forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement	191	0	0	0	0	191
Habitation	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
Commerce et activités de service	Restauration						
Commerce et activités de service	Commerce de gros						
Commerce et activités de service	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
Commerce et activités de service	Cinéma						
Commerce et activités de service	Hotels						
Commerce et activités de service	Autres hébergement touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Salles d'art et de spectacles						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Équipements sportifs						
Équipement d'intérêt collectif et services	Autres équipements recevant du						

Destinations	Sous-destinations	Surface existante avant travaux	Surface créée (en m²)	Surface créée par changement de destination (en m²)	Surface supprimée (en m²)	Surface supprimée par changement de destination (en m²)	Surface totale (en m²)
publics	public						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Lieux de culte		DP 035 288 26		06 1 9		
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Entrepôt						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Bureau						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Centre de congrès et d'exposition						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totales (en m²)		191	0	0	0	0	191

ARRIVE LE

05 AOUT 2026

VILLE DE SAINT-MALO-DAU
Division Droits des Sols

Participation pour voirie et réseaux

Le propriétaire ou le bénéficiaire de la promesse de vente est-il différent du demandeur ? : Non

Informations pour l'application d'une législation connexe

Votre projet

Porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement : Non

Porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement : Non

Fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) : Non

Porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement : Non

Relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) : Non

A déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme : Non

Précisez laquelle :

Est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie : Non

Si votre projet relève du II de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation : Non

Se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable : Oui

Se situe dans les abords d'un monument historique : Non

Si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement : Non

Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Code	Description	Fichiers
DPC01	Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]	LE CERF - DPC1 Plan de situation.pdf

Pièces obligatoires complémentaires à joindre si votre projet porte sur des constructions

Code	Description	Fichiers
Si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin, etc.)		
DPC02	Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]	LE CERF - DPC2 Plan de masse existant.pdf LE CERF - DPC2 Plan de masse projeté.pdf
Si votre projet modifie les façades et les toitures (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte..) - Inutile pour un simple ravalement de façade.		
DPC04	Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	LE CERF - DPC4 Plan de façades.pdf
Si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques		
DPC06	Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]	LE CERF - DPC6 Document graphique.pdf
DPC07	Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]	LE CERF - DPC7 Environnement proche.pdf
DPC08	Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]	LE CERF - DPC8 Environnement lointain.pdf

Engagement du déclarant

- ☒ J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable
- ☒ Je certifie que les informations fournies sont exactes et signe électroniquement les documents
- ☒ J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être déposée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours de l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts), pour permettre le calcul des taxes foncières et des taxes d'urbanisme. Cette déclaration est à déposer via l'espace sécurisé sur le site www.impots.gouv.fr, au sein du service «

- ☒ Biens immobiliers ». L'absence de déclaration dans les délais impartis, ou le dépôt d'une déclaration inexacte, vous expose à des sanctions. Vous pouvez effectuer une simulation de calcul de vos taxes d'aménagement et taxe d'archéologie préventive à l'adresse suivante : <https://www.impots.gouv.fr/simulateur-des-taxes-urbanisme>. En cas de questions, vous pouvez contacter le service départemental des impôts fonciers territorialement compétent : vous trouverez ses coordonnées sur www.impots.gouv.fr, rubrique « contact et prise de RDV ».
- ☒ J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation.



ARRIVE LE

05 AOÛT 2026

VILLE DE SAINT-MALO-DAU
Division Droits des Sols



DP 035 288 26 06 19



ARRIVE LE

05 AOUT 2026

VILLE DE SAINT-MALO-DAU
Division Droits des Sois



Les Compagnons
de la Côte d'Emeraude

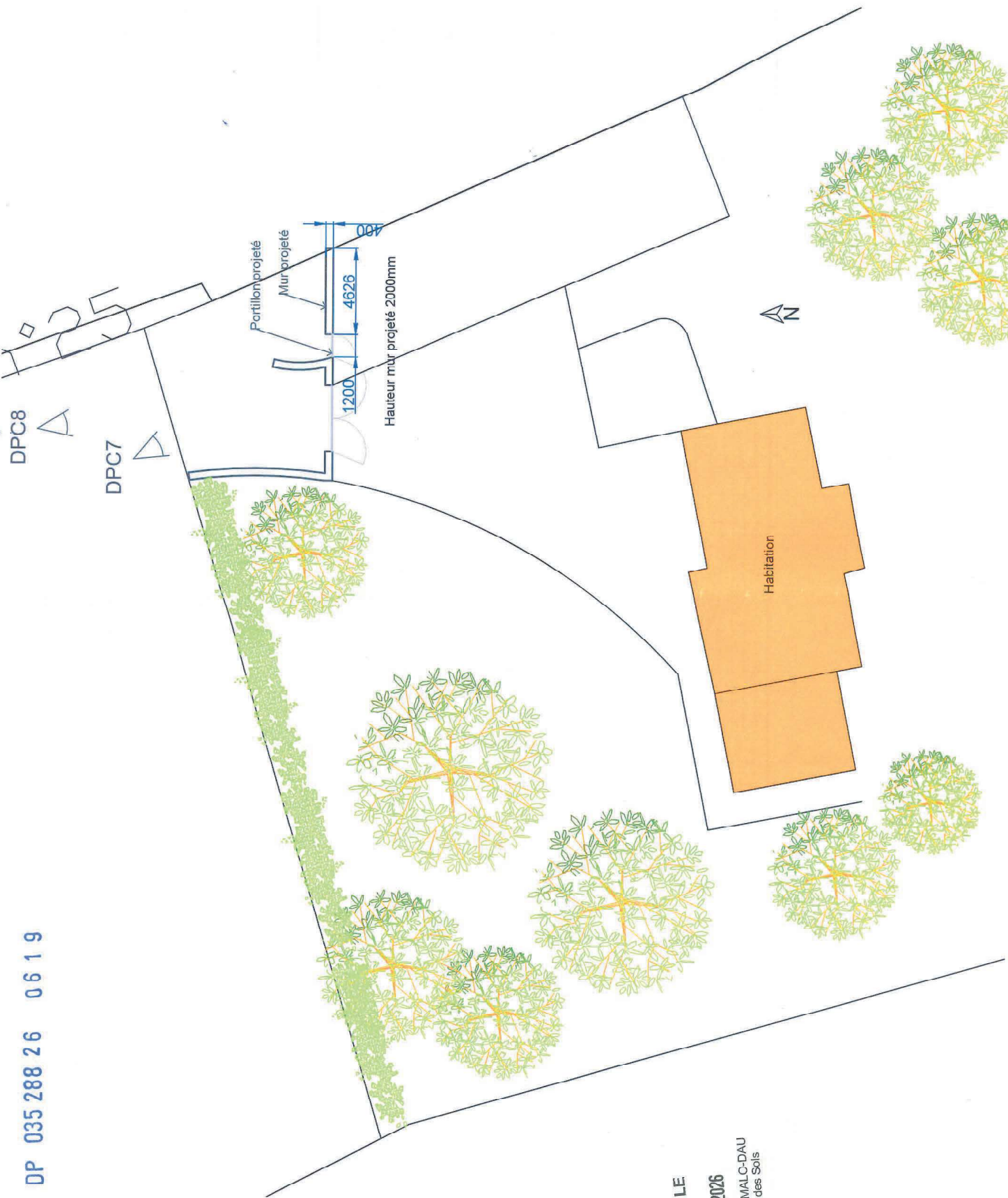
Maître d'ouvrage Mr et Mme Le Cerf

Projet 3 chemin des ronces, 35 400 Saint Malo

DPC2

Plan de masse existant - échelle 1/200ème - format A3 H - 31/07/2026

DP 035 288 26 06 19



ARRIVE LE

05 AOÛT 2026

VILLE DE SAINT-MALO-DAU
Division Droits des Sol

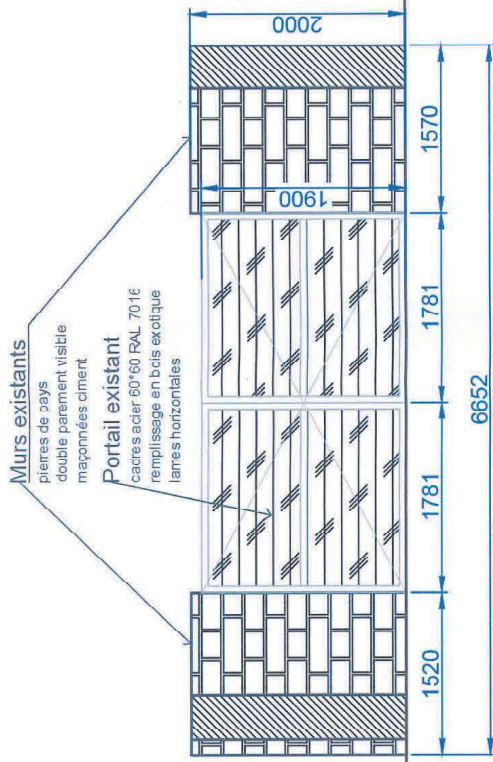


Les Compagnons
de la Construction

Maître d'ouvrage M. et Mme Le Cerf

Projet 3 chemin des ronces, 35 400 Saint Malo

DPC2 Plan de masse projeté - échelle 1/200ème - format A3 H - 31/07/2026

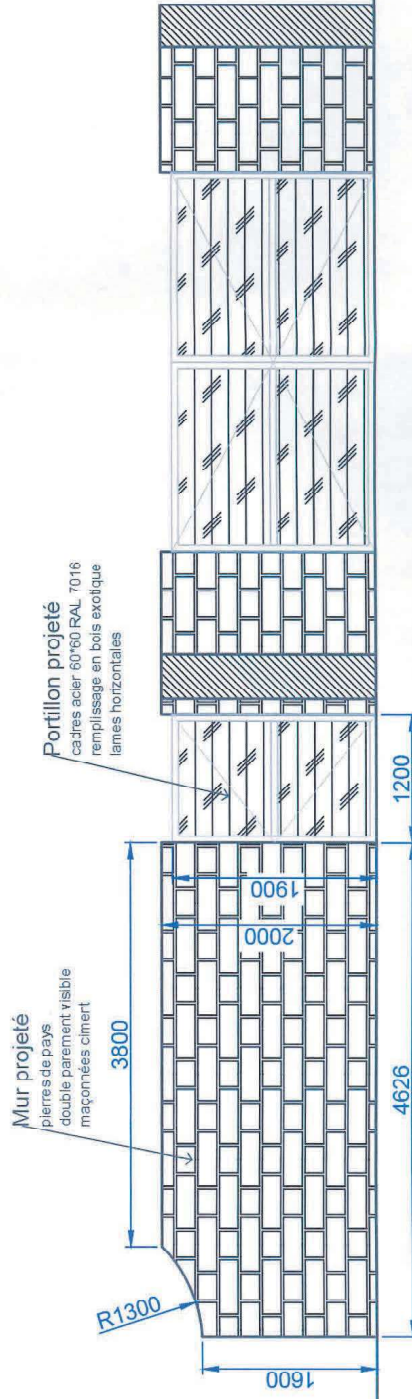


ARRIVE LE

05 AOUT 2026

VILLE DE SAINT-MALO-DAU
Division Droits des Sois

Portail et murs - état actuel



Portail et murs - état projeté



DP 035 288 26 06 19

ARRIVE LE

05 AOUT 2026

VILLE DE SAINT-MALO-DAU
Division Droits des Sois



Les Compagnons
de la Côte d'Emeraude

Maître d'ouvrage Mr et Mme Le Cerf

Projet 3 chemin des ronces, 35 400 Saint Malo

DPC6 Document graphique - format A3 H - 31/07/2026

DP 035 288 26 0619

ARRIVE LE

05 AOÛT 2026

VILLE DE SAINT-MALO-DAU
Division Droits des Sol



Les Compagnons
de la Construction

Maitre d'ouvrage Mr et Mme Le Cerf

Projet 3 chemin des ronces, 35 400 Saint Malo

DPC7 Photographie environnement proche - format A3 H - 31/07/2026

DP 035 288 26 06 1 9

ARRIVE LE

05 AOÛT 2026

VILLE DE SAINT-MALO-DAU
Division Droits des Sols



Les Compagnons
de la Côte d'Emeraude

Maître d'ouvrage Mr et Mme Le Cerf

Projet 3 chemin des ronces, 35 400 Saint Malo

DPC8 Photographie environnement lointain - format A3 H - 31/07/2026